

Le 24/01/2011



FADBEN
Fédération des Enseignants Documentalistes de l'Education Nationale

à

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministère de l'Education Nationale
Direction Générale de l'Enseignement
scolaire
DGESCO
107 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : projet de circulaire de mission des professeurs documentalistes

La FADBEN prend acte de la volonté du Ministère de faire aboutir le projet de circulaire de missions des professeurs documentalistes cependant elle ne peut que déplorer le calendrier imposé qui ne laisse aucune place à la concertation.

Nous demandons donc la reprise de la concertation sur la base des remarques suivantes et des propositions d'amendement jointes à ce courrier.

Nous ne pouvons que constater et regretter le recul de ce projet de circulaire par rapport à celui proposé en juin 2010, fruit d'un travail en concertation avec le ministère et l'intersyndicale réunie à l'initiative de la FADBEN.

Selon les termes de ce projet, les professeurs documentalistes n' « assureraient » plus la formation des élèves à la culture et à la maîtrise de l'information mais ils y « contribueraient » seulement. En l'état, il s'agirait d'un recul radical par rapport à notre précédente circulaire de mission de 1986, ce que nous jugeons absolument inacceptable. Cette fonction de contributeur, si elle était maintenue, aurait pour conséquence de renforcer la situation actuelle où le professeur documentaliste doit chaque jour prouver sa légitimité pour agir directement auprès des élèves.

La culture de l'information ne doit pas être réduite uniquement à des compétences de type procédural et gagnerait à être clairement définie en contrepoint de *l'information literacy* et de sa traduction française de « maîtrise de l'information ». Déclinée en termes de savoirs informationnels nécessaires aux élèves, et de cadre pédagogique clair pour les professeurs documentalistes, elle dessinerait la base d'un cursus de formation des élèves à la culture de l'information.

L'accent mis sur les ressources, tel qu'il est envisagé dans ce projet, nous semble aussi critiquable dans la mesure où le professeur documentaliste y est présenté comme un fournisseur de ressources qui facilite l'accès et encourage à leur utilisation. Or l'enjeu n'est pas seulement dans l'accès à l'information ou dans la mise à disposition de ressources, mais bien dans la construction de savoirs sur ces ressources, sur l'information qu'elles contiennent et plus généralement sur les médias qui produisent et conditionnent le savoir. C'est là tout l'apport des Sciences de l'information et de la communication à la réflexion des élèves.

Enfin, nous soulignons la dérive du Centre de Documentation et d'Information vers l'Espace de Culture, de Documentation et d'Information. Au contraire, nous réaffirmons les espérances portées par le lieu CDI, véritable espace didactisé de formation des élèves à la culture informationnelle à partir duquel le professeur documentaliste inscrit son enseignement. En conséquence des bouleversements occasionnés par le numérique, le concept à placer en première place, plutôt que celui de culture au sens générique, devrait être celui d'information ou, à défaut de culture de l'information. De même, l'apparition du concept d' « espace » en lieu et place de « centre » interpelle à juste titre la profession.

Au regard des remarques précédentes, la FADBEN propose un projet de circulaire de missions des professeurs documentalistes qui affirme, dans l'intérêt des élèves, l'identité enseignante des professeurs documentalistes et l'inscrit dans les quatre axes suivants :

- assurer une formation des élèves à la culture de l'information,
- gérer le centre de ressources dont il assure la médiation pédagogique et éducative,
- être acteur de la politique documentaire,
- participer à l'ouverture culturelle des élèves sur leur environnement éducatif, culturel et professionnel.

Dans cette optique toutes les missions du professeur documentaliste convergent et se donnent comme but majeur d'assurer une formation des élèves à la culture de l'information. Les préoccupations des professeurs documentalistes sont tournées vers une amélioration nécessaire de la formation des élèves visant à donner à tous une véritable culture informationnelle leur permettant d'envisager sereinement leur intégration dans la société actuelle.

Puisque l'institution affirme aujourd'hui la nécessité de former tous les élèves à la culture de l'information, la FADBEN lui rappelle qu'elle dispose au sein des établissements scolaires du secondaire, de professeurs titulaires d'un CAPES, recrutés désormais au niveau Bac +5 des Masters Education et Formation (MEF) et dont la discipline de référence est les sciences de l'information et de la communication. Pourquoi l'institution tente-t-elle alors d'écarter des enseignants qualifiés et compétents pour prendre en charge cet enseignement ? Pourquoi différer encore sa mise en place alors que sa nécessité fait l'objet d'un consensus de plus en plus large ? Combien de temps, les élèves devront-ils encore attendre ?

Dans l'espoir que nos propositions seront enfin reconnues et prises en compte, nous vous prions de croire à l'expression de nos cordiales salutations.

Pour la FADBEN

Martine ERNOULT, Présidente